



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le 26/01/2023

ID : 077-217701226-20230123-DEL\_23JAN23\_5-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU 23 janvier 2023

### Délibération n° 04

**Date de convocation**  
13.01.2023

**Date d'affichage**  
18.01.2023

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 34

**Objet : Convention de partenariat visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique, conclue entre les restaurants MacDonal'd's, les communes et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. C. DELPUECH – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. JM. GUILBOT – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. D. VIGNEULLE – Mme LM. LODE-DEMAS – M. F. BOURDEAU – Mme M. GEORGET – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. E. ALAMAMY – M. FC. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme KD. ILLMANN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

#### Absents représentés

Mme F. SAVY par M. G. ALAPETITE – M. B. ZAOUI par Mme M. GOTIN – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. KOZAK – M. Y. LERAY par M. E. ALAMAMY – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme H. KIRCALI par M. C. GHIS – M. S. ROUILLIER par Mme. L. MASSE.

#### Absente

Mme A. MEJIAS

M. Cyril DELPUECH a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis de la Commission Municipale Aménagement et Développement Durables

CONSIDERANT que la crise Covid a favorisé la multiplication des ventes à emporter et par conséquent entraîné l'augmentation du volume de déchets emballages, papiers dans les zones urbaines et para-urbaines,

CONSIDERANT l'intérêt à traiter les dépôts sauvages liés notamment à la restauration rapide.

CONSIDERANT que les déchets sauvages, souvent associés à la restauration rapide peuvent affecter l'image des territoires et des enseignes,

CONSIDERANT la charte nationale « Lutte contre les emballages abandonnés sur la voie publique et dans la nature » signée en décembre 2021 par l'association des Maires de France (AMF), Citéo et Mc Donald's France,

CONSIDERANT l'intérêt d'engager localement la démarche sur le territoire de Grand Paris Sud en concertation avec les 3 franchisés, propriétaires des 11 restaurants Mc Donald's et les collectivités accueillant cette enseigne par la signature d'un Plan Emballage Abandonné,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** d'approuver la convention de partenariat visant à réduire les emballages abandonnés sur la voie publique à conclure entre Mc Donald's, les 9 communes sur lesquelles sont implantées ces restaurants et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud. .

**PRECISE** que cette convention n'aura pas d'incidence financière pour la commune.

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 23 janvier 2023

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**



**Le secrétaire de séance**  
**Cyril DELPUECH**

Pour : 34  
Contre : -  
Abstentions : -